



**Charte d'utilisation
de la
Zone de jeux vidéo**

Charte d'utilisation de la zone de jeux vidéo

L'accès à l'espace jeux vidéo est ouvert sur inscription à partir de 7 ans.
Les enfants de moins de 7 ans sont sous la responsabilité des parents.

L'approbation écrite de la charte d'utilisation est indispensable.
(Accord des parents pour les moins de 16 ans)

Les joueurs peuvent utiliser ce service en s'inscrivant à des créneaux d'une heure
(possibilité de 2 fois 1/2h) limités à un par jour et par joueur.

La réservation est annulée en cas de retard de plus de 15 min.
Le joueur doit prévenir la médiathèque en cas d'empêchement.

Le jeu et la console sont choisis pour un seul créneau d'une heure, sans possibilité
d'en changer en cours de séance. Le choix du jeu est soumis aux limitations d'âge
mentionnées par le PEGI* ou au minimum d'âge requis par les bibliothécaires.

Les séances sont encadrées par les bibliothécaires, seules habilitées à installer les jeux
et à effectuer les manipulations sur le matériel en cas de problèmes techniques.

En cas de détérioration du matériel, le joueur doit le remplacer à l'identique.

Le joueur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres
usagers de la médiathèque.

Les bibliothécaires peuvent mettre fin à la séance en cas de comportement excessif
des joueurs, et/ou du non-respect des règles de fonctionnement.

En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitive-
ment du service.

* PEGI : *PanEuropean Game Information*

Récapitulatif des règles de la zone de jeux aux jeunes joueurs

- Tu as le droit de jouer pendant 1h sur une même console avec le même jeu.
- Tu peux jouer à la médiathèque deux fois par semaine.
- Tu dois réserver ta place sur la liste des joueurs à l'accueil.
- Au bout de 15 minutes de retard, tu n'as plus accès aux consoles.
- Dépose ta carte de lecteur à l'accueil durant la séance.
- Les bibliothécaires installeront le jeu.
- Tu dois faire très attention au matériel, sinon tes parents devront le remplacer ou le faire réparer.
- Si le matériel fonctionne mal, signale-le tout de suite aux bibliothécaires.
- Respecte les gens autour de toi et ne parle pas trop fort.



Joueur de moins de 16 ans

Je, soussigné (e),

NOM, Prénom du parent responsable :

.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Autorise mon enfant :

NOM, Prénom de l'enfant :

.....

Date de naissance :

A utiliser la zone de jeux vidéo de la Médiathèque St Exupéry d'Aumetz.

Je reconnais que mon enfant et moi-même avons pris connaissance du règlement concernant l'utilisation de ce service (voir le règlement remis à l'inscription).

Cette autorisation est reconduite tacitement tous les ans.

Si le responsable de l'enfant souhaite remettre en cause cette autorisation, il convient de le faire savoir auprès des bibliothécaires.

AUMETZ, le

« Lu et approuvé »

Signature :

Joueur de plus de 16 ans

Je soussigné(e),

déclare avoir pris connaissance du règlement de la médiathèque d'Aumetz et de la charte de la zone de jeux vidéo et je m'engage à les respecter.

AUMETZ, le

« Lu et approuvé »

Signature :